



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 277-2021  
Type d'intervention : Postulat  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2021.RRGR.397

Déposée le : 09.12.2021

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Aebi (Hellsau, UDC) (porte-parole)  
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction des finances  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Utiliser les bénéfices de la vente d'actions pour investir dans l'avenir

Le Conseil-exécutif est chargé de

1. montrer au Grand Conseil dans quelle mesure les bénéfices de la vente de participations cantonales peuvent être affectés à des investissements pour l'avenir ;
2. montrer au Grand Conseil quelle stratégie de participation quantitative il prévoit pour les entreprises cantonales sur les dix prochaines années.

Développement :

Le canton a dû établir des priorités en matière d'investissements. Parmi les projets reportés, il y en a plusieurs (p. ex. dans le domaine de l'exécution des peines) qui, s'ils étaient réalisés, représenteraient un gain d'efficacité pour le canton ou, en d'autres termes, permettraient d'obtenir un rendement considérable sur le capital investi. Actuellement, le canton de Berne bénéficie de prêts à un taux proche de zéro et ce, à relativement long terme. En raison des tendances inflationnistes prévisibles, la fin de la période des taux d'intérêts bas est toutefois un scénario réaliste auquel le canton doit se préparer. Il convient donc d'examiner où le canton doit désinvestir et où il est judicieux d'investir. Si l'on veut une stratégie financière convaincante, il est indispensable de présenter au Grand Conseil les stratégies de participation quantitatives envisagées pour les principales entreprises cantonales.

Destinataire  
– Grand Conseil